



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n° 17. 2020 - 11. 04. 184 du 04 NOV. 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Brasc
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Brasc et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Brasc, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MOREAU Laurent
Délégué de l'Administration : Madame BOULARAN Annie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur ATGER Jean-Paul

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 NOV. 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

Michèle LUGRAND